

# Infirmier(ère) perfusionniste

**Organiser, réaliser, surveiller** la circulation extracorporelle (hématose, l'irrigation tissulaire, surveillance biologique) et la situation hémodynamique du patient ainsi que le fonctionnement de l'appareil au cours de la circulation extracorporelle.

**Assurer** une assistance cardio-circulatoire et/ou respiratoire de courte et longue durée.  
Peut être amené à exercer au sein de son établissement ou d'autres structures.

Nouveau métier dans le Répertoire des métiers de la FPH (mars 2015)

## SOINS

### SOINS INFIRMIERS

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

[Infirmier\(ère\) perfusionniste \(05C50\)](#)

# RÉFÉRENTIEL

## ACTIVITÉS

- Contrôle, traçabilité, préparation de l'environnement du patient dans son domaine d'activité
- Coordination de l'entretien des machines, gestion du matériel et développement des techniques utilisées, en lien avec l'équipe médicale et bio-médicale
- Evaluation des pratiques et veille spécifique à son domaine d'activité
- Information et formation des professionnels de santé des services en lien avec le domaine d'activité
- Réalisation de mesures de qualité et de sécurité (contrôle, traçabilité, vigilance) dans son domaine d'activité
- Réalisation, organisation des soins auprès des patients dans son domaine d'activité
- Recueil d'information, préparation des paramètres et équipements en vue de la prise en charge du patient dans son domaine d'activité
- Surveillance des fonctions vitales du patient dans son domaine d'activité
- Transmission des informations et traçabilité de soins et activités

## SAVOIR-FAIRE

- Analyser les conditions de qualité et sécurité et déterminer si nécessaire la mise en place de mesure appropriée pour une prise en charge optimale du patient
- Analyser, adapter son comportement et sa pratique professionnelle notamment face à des situations d'urgence dans son domaine de compétence
- Concevoir et mettre en oeuvre des modes de prise en charge des personnes, adaptées aux techniques

- choisies et aux situations spécifiques à son domaine d'activité
- Concevoir et mettre en œuvre des formations dans son domaine d'activité
  - Réaliser les différentes étapes de la CEC
  - Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle
  - Travailler en équipe pluridisciplinaire / en réseau

## CONNAISSANCES REQUISES

- Anatomie, physiologie, biocompatibilité
- Communication et relation d'aide
- Gestion du stress
- Hygiène hospitalière et Prévention des infections nosocomiales
- Organisation du travail
- Risques et vigilances
- Stérilisation
- Techniques et organisation des soins en CEC et assistance cardio-circulatoire et/ou respiratoire

# FORMATION

## Diplôme d'Etat d'infirmier (43448)

### INFOS GÉNÉRALES

#### NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 6 (Licence)

---

#### CERTIFICATEUR

Ministère chargé de la santé

---

#### VALIDEUR

Universités accréditées

---

#### TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier](#)
  - [Décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier](#)
- 

#### RÉPERTOIRE

- [RNCP39923](#)
-

## ACCÈS

### VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale ou continue
  - En contrat d'apprentissage
- 

### ADMISSIBILITÉ

- Etre titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de diplôme
- Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

#### Pour les candidats de la formation professionnelle continue :

- Justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Quota : 25% minimum du nombre total d'étudiants à admettre en 1<sup>ère</sup> année.

---

### MODALITÉS D'ADMISSION

#### POUR LES CANDIDATS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

##### Sur dossier et épreuves de sélection

#### EPREUVES DE SÉLECTION

- Un **entretien** (20 mn, noté sur 20) : présentation orale du candidat, suivie d'un échange avec le jury. Il a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier de candidature ; d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation au regard des attendus et critères nationaux ; d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.
- Une **épreuve écrite** (1 h, notée sur 20) comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans les domaines sanitaire, médico-social et social (30 mn) et une sous-épreuve de calculs simples (30 mn).

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux deux épreuves.

---

## JURY

### Jury du diplôme

- Le jury du diplôme d'Etat d'infirmier et son président sont nommés par le président de l'université

Le jury comprend, outre son président, enseignant-chercheur, les membres suivants :

1. Le directeur référent, mentionné à l'article 6, ou son représentant, directeur de l'un des instituts de formation du groupement

2. Au moins deux cadres de santé formateurs permanents ou à défaut deux formateurs permanents de deux instituts de formation du groupement, autres que celui auquel appartient le directeur mentionné au 1
3. Au moins deux enseignants-chercheurs, un en sciences infirmières ou à défaut un enseignant-chercheur intervenant dans la formation et un enseignant-chercheur de l'université
4. Des professionnels intervenants dans la formation, dont un enseignant médecin intervenant dans la formation, un cadre de santé issu de la filière infirmière, un infirmier diplômé d'Etat en exercice depuis au moins trois ans accueillant des étudiants en stage.

---

## **VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE)**

Pas de VAE

---

## **PROGRAMME**

La formation est assurée par un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) en liaison avec l'université (LMD).

2 rentrées par an (février/septembre).

### **DURÉE**

3 ans (6 semestres), 4620 h, 180 crédits du système européen capitalisables et transférables (ECTS)

### **Enseignement et d'encadrement pédagogique (1890 h)**

- Enseignements en présentiel (dont des cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques)
- Enseignements à distance et des enseignements mobilisant les outils numériques
- Projets individuels ou collectifs qui favorisent la mise en perspective, sur un même objet d'étude, de plusieurs disciplines et compétences

### **Enseignement clinique (2310 h)**

66 semaines (12 semaines en 1<sup>ère</sup> année, 26 semaines en 2<sup>ème</sup> année, 28 semaines en 3<sup>ème</sup> année)

- Stages en alternance avec les périodes d'enseignement en institut de formation.
- Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien.
- Le portfolio atteste de sa progression.

### **Travail d'appropriation des connaissances en autonomie (420 h)**

La charge de travail totale de l'étudiant, incluant le volume horaire de formation ainsi que le travail personnel complémentaire, est estimée entre 4 620 et 5 400 h. Ce travail personnel complémentaire est évalué à un maximum de 780 h.

La formation vise l'acquisition de **5 domaines de compétences** :

### **Domaine A : sciences infirmières et raisonnement clinique**

Ensemble des savoirs théoriques fondamentaux et méthodes permettant de prendre des décisions au regard des missions dévolues aux infirmiers.

Compétence 1 : Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre (UE A.1 Fondamentaux des sciences infirmières et raisonnement clinique)

Compétence 2 : Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle dans le cadre d'une co-construction afin de répondre aux problématiques identifiées

Compétence générique : Concevoir un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle

Compétence générique : Exercer une activité professionnelle conforme à la législation, aux règles déontologiques et en prenant en compte la dimension éthique (UE A.2 Législation, déontologie, éthique)

### **Domaine B : pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques**

Ensemble des savoirs, des méthodes et des compétences permettant :

- l'organisation, la réalisation et l'évaluation des soins infirmiers pour une personne ou un groupe de personnes (soins techniques, relationnels, soins éducatifs)
- la formulation d'objectifs thérapeutiques
- la gestion des risques et la mise en œuvre d'une démarche qualité dans le cadre de l'amélioration continue de la pratique infirmière.

Compétence 3 : Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE (7), des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée (UE B.1 Sciences biomédicales ; UE B.2 Sciences humaines et sociales ; UE B.3 Pratiques et interventions infirmières dont FGSU de niveau 2 et formation en santé mentale ; UE B.4 Démarche qualité et gestion des risques)

Compétence 4 : Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers

Compétence générique : Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle

### **Domaine C : prévention et promotion de la santé**

Ensemble des savoirs, des méthodes et des compétences permettant de :

- intégrer dans la pratique professionnelle l'ensemble des enjeux liés à la santé publique, à la santé environnementale, à la santé et sécurité au travail afin de mettre en œuvre des soins préventifs et écoresponsables
- promouvoir la santé individuelle, populationnelle et communautaire auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes, saines ou malades à tout âge de la vie.

Compétence 5 (compétence générique) : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique (UE C.1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique)

Compétence 6 : Concevoir, conduire et co-construire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de

dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière (UE C.1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique)

Compétence 7 : Concevoir et conduire une démarche et des actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles

Intégrant la compétence générique : Intégrer la dimension de développement durable dans les pratiques professionnelles (UE C.2 Santé environnementale et transition écologique)

UE libre rattachée au domaine C

### **Domaine D : communication, travail en équipe et leadership**

Ensemble des savoirs, méthodes et compétences notamment psychosociales permettant de mettre en œuvre :

- la communication et la collaboration avec les parties prenantes
- la coordination des activités et des soins et le parcours de soins
- le leadership pour accompagner les personnes et membres d'une équipe à l'atteinte d'objectifs liés à la santé ou à l'amélioration du système de santé
- le processus de professionnalisation.

Compétence générique : Etablir une relation adaptée à une personne ou un groupe de personnes pour une prise en soins de qualité en mobilisant les compétences psychosociales (UE D.1 Savoir-être, communication professionnelle et leadership)

Compétence 8 : Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources

Compétence 9 : Organiser les activités de soins en transmettant et en recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins

Intégrant la compétence générique : Organiser son activité dans un mode d'exercice coordonné (équipe de soins primaires : maisons de santé, centres de santé, communautés professionnelles territoriales de santé) (UE D.2 Coordination des activités et des soins et gestion d'une structure)

Compétences génériques : Communiquer les données d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un but de collaboration interprofessionnelle et de continuité des soins

Intégrer la dimension numérique dans les pratiques professionnelles : gestion des données de santé, cybersécurité, utilisation des outils numériques, communication, télésanté (UE D.4 Numérique en santé)

Compétence 10 (compétence générique) : Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques (UE D.3 Formation, développement des compétences et APP)

UE libre rattachée au domaine D

### **Domaine E : démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie**

Ensemble des savoirs, méthodes et compétences permettant d'acquérir :

- une démarche scientifique pour intégrer dans sa pratique professionnelle l'utilisation des données probantes et contribuer à la production de données scientifiques ;
- des compétences linguistiques pour accéder à la littérature scientifique en langue anglaise et accompagner les personnes non francophones.

Compétence 11 : Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités

Compétence 12 : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées

Intégrant la compétence générique : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche scientifique (UE E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes ; UE E.3

Méthodes de travail et aide à la réussite ; UE E.2 Langue vivante étrangère)

Compétence 13 : Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles

UE libre rattachée au domaine E

---

## **ALLÈGEMENTS / DISPENSES**

### **DISPENSE D'ENSEIGNEMENTS**

Les personnes admises en formation peuvent être dispensés d'unités d'enseignement ou de semestres par le président de l'université après avis de la commission d'admission.

Ces dispenses sont accordées au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

I. Les étudiants inscrits dans l'une des formations conduisant à l'exercice de l'une des professions d'auxiliaire médical mentionnées au [livre III de la quatrième partie du code de la santé publique](#) enregistrées au moins au niveau 6 de qualification du cadre national des certifications professionnelles, peuvent, après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, accéder à la première ou la deuxième année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

II. Les étudiants inscrits en première année de l'un des parcours de formation mentionnés au 1° ou 2° du I de l'[article R. 631-1 du code de l'éducation](#), peuvent, après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, accéder au deuxième semestre de la première année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

III. Les étudiants ayant validé la première année de l'un des parcours de formation mentionnés au 1° ou 2° du I de l'[article R. 631-1 du code de l'éducation](#) mais qui ne poursuivent pas en deuxième année d'une formation de médecine, maïeutique, pharmacie ou odontologie peuvent accéder à la deuxième année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier avec un parcours spécifique fixé par le directeur de l'institut de formation, après avis de la commission d'admission, et validé par le président d'université.

IV. - Les étudiants ayant validé la deuxième ou troisième année du premier cycle des filières de médecine, maïeutique, odontologie ou pharmacie, peuvent, après avis de la commission d'admission, accéder à la deuxième année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

V. - Les dispenses d'une ou plusieurs unités d'enseignements et d'examens et de stage de première année pour les candidats mentionnés aux I à IV entrant en deuxième année sont prises par le directeur de l'institut, après avis de la commission d'admission, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus.

### **Aides-soignants avec expérience professionnelle**

#### **Conditions**

- Justifier d'une expérience professionnelle en qualité d'aide-soignant d'au moins trois ans à temps plein sur la période des cinq dernières années à la date de sélection
- Avoir été sélectionné par la voie de la formation professionnelle continue
- Avoir validé un parcours spécifique de formation de trois mois

#### **Eligibilité au parcours de formation**

- Faire acte de candidature

- Être retenu par son employeur à cette fin
- S'acquitter des droits d'inscription auprès de l'université

## **Contenu de la formation du parcours spécifique pour AS expérimentés (cf. annexe VIII de l'Arrêté)**

### **Objectifs**

- Mettre en place une formation spécifique, destinée à des aides-soignants expérimentés pour leur permettre de bénéficier d'une dispense totale de la 1<sup>ère</sup> année de formation en soins infirmiers
- Consolider les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel et personnel pour intégrer avec succès la deuxième année de formation en soins infirmier
- Assimiler les enseignements incontournables de la première année de formation en soins infirmiers
- Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et un suivi régulier.

### **Programme**

**Durée** : 420 h, soit 12 semaines, en 3 séquences

- **Séquence 1 (35 h)** : Accompagnement pédagogique individualisé/projet professionnel
- **Séquence 2 (105 h)** :
  - Domaine A « Sciences infirmières et raisonnement clinique » en lien avec toutes les compétences du domaine A (Compétence 1 : élaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre ; Compétence 2 : définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle et dans le cadre d'une co-construction afin de répondre aux problématiques identifiées ; Compétence générique : concevoir un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle)
  - Domaine B « Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques » (Compétence 3 : Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée ; Compétence générique : Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes et répondant aux problématiques identifiées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle)
  - Domaine C « Prévention et promotion de la santé » en lien avec la compétence 5 du domaine C, déclinée en première année (Compétence 5 (compétence générique) : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique)
- **Séquence 3 (Stage de 175 h)** :

### Objectifs :

- favoriser le changement de posture professionnelle et la construction identitaire d'un apprenant infirmier ;
- mobiliser les connaissances et les acquis des séquences 1 et 2 dans les situations professionnelles rencontrées ;
- développer une démarche réflexive personnelle et des capacités d'analyse de ses pratiques professionnelles au regard des attendus de la profession infirmière.

Ce stage de 5 semaines en continu doit permettre de compléter les connaissances et compétences acquises. Il pourra se faire chez l'employeur mais dans un autre service que celui fréquenté initialement en tant qu'aide-soignant et être un lieu de stage habituel des étudiants en soins infirmiers de semestre 2. L'évaluation des

compétences 1, 2 et 3 s'appuie sur les critères mentionnés sur la feuille de stage (positionnement et niveau attendu d'un étudiant en fin de première année).

### **Validation du parcours**

- Mobilisation des connaissances pour permettre la validation des compétences 1, 2, 3 et 5 à hauteur des attendus de première année.
- Validation des compétences 1, 2, et 3 en stage.

### **Dossier de demande de dispense**

Le dossier de la demande de dispense déposée à l'établissement doit également comporter une demande écrite pour bénéficier du dispositif et l'attestation de validation du parcours spécifique.

### **Report pour congés**

En cas de congé de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption, le bénéfice du parcours spécifique peut être conservé pendant une année supplémentaire.

---

## **OBTENTION DU DIPLÔME**

Avoir obtenu 180 crédits européens (ECTS), soit l'acquisition des 5 domaines de compétences définis dans le référentiel de formation figurant en annexe III.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1. Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence
2. Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

Le diplôme d'Etat d'infirmier atteste des connaissances et des compétences requises pour exercer les activités et missions de la profession d'infirmier selon :

- Les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation figurant en annexes I et II.
- Les articles R. 4311-1 à R. 4311-7 du code de la santé publique.

---

# **STATUT ET ACCÈS**

## **Corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés**

### **STATUT DANS LA FPH**

#### **Catégorie A**

---

## **Grades**

- Infirmier en soins généraux et spécialisés 1er grade (11 échelons) = Infirmier en soins généraux
  - Infirmier en soins généraux et spécialisés 1er grade (10 échelons) = Infirmier anesthésiste
  - Infirmier en soins généraux et spécialisés 2ème grade (11 échelons) = Infirmier en soins généraux, Infirmier de bloc opératoire, Infirmière puéricultrice
  - Infirmier en soins généraux et spécialisés 2ème grade (8 échelons) = Infirmier anesthésiste
  - Infirmier en soins généraux et spécialisés 3ème grade (9 échelons) = Infirmier de bloc opératoire, Infirmière puéricultrice
- 

## **MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH**

### **Concours externe sur titres**

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

### **Conditions**

#### **Pour l'emploi d'infirmier en soins généraux**

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique ou d'une autorisation d'exercice de la profession d'infirmier

#### **Pour l'infirmier anesthésiste**

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ou d'une autorisation d'exercice de la profession d'infirmier anesthésiste
- 

### **Concours interne sur titres (pour le 1er grade d'Infirmier anesthésiste)**

Organisé au niveau de l'établissement

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet

### **Conditions**

- Etre infirmier en soins généraux et spécialisés
  - Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ou d'une autorisation d'exercice de la profession d'infirmier anesthésiste
  - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
-

## **Concours réservé sur titres (1er et 2ème grades d'infirmier en soins généraux)**

**Du 01.01.2022 au 31.12.2024**

Règles d'organisation générale fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et de la fonction publique

### **Conditions**

- Etre infirmier de catégorie B
  - Justifier d'au moins 5 ans de services publics effectifs
  - Etre titulaire d'un des titres ou diplômes exigés pour l'accès au corps d'accueil
- 

### **Détachement ou intégration directe**

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Intégration de droit pour les fonctionnaires admis à poursuivre leur détachement après une période de 5 ans

### **Conditions**

- Appartenir à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A ou de niveau équivalent
  - Etre titulaire du diplôme ou titre requis pour l'accès à ce grade
- 

### **Promotion professionnelle**

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le DE infirmier

### **Conditions**

- Réussite à l'entrée en IFSI
  - Accord de prise en charge par l'établissement employeur
  - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
- 

### **Ressortissants européens**

### **Conditions**

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

---

## **ÉVOLUTION DANS LA FPH**

### **AU 2<sup>ÈME</sup> GRADE DU CORPS DES INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS**

**Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

#### **CONDITIONS**

- Compter au moins 1 an d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade
  - Avoir accompli 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
- 

### **AU 3<sup>ÈME</sup> GRADE DU CORPS DES INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS (IBODE, PUERICULTRICE)**

**Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

#### **CONDITIONS**

- Etre titulaire du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire ou du diplôme d'État de puéricultrice ou d'une autorisation d'exercer
  - Compter au moins 1 an et 6 mois dans le 4<sup>ème</sup> échelon de son grade
  - Compter au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
- 

### **Au 1<sup>er</sup> grade d'infirmier anesthésiste**

#### **Concours interne sur titres**

#### **CONDITIONS**

- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ou d'une autorisation d'exercer
  - Compter au moins 3 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
- 

### **Au 2<sup>ème</sup> grade d'infirmier anesthésiste**

**Par inscription au choix au tableau annuel d'avancement établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle**

#### **Conditions**

- Compter au moins 1 an dans le 4<sup>ème</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade

- Compter au moins 10 ans de services effectifs dans un corps ou un cadre d'emplois à caractère paramédical classé dans la catégorie A
- 

### **Au grade de cadre de santé paramédical**

#### **Concours sur titres interne ou externe**

#### **CONDITIONS**

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé
  - Compter 5 ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques ou équivalent du secteur privé
- 

### **Au grade de directeur d'établissements sanitaire, sociaux et médico-sociaux de classe normale**

#### **Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG**

#### **Conditions**

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 780
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

**Quota** : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

---

### **Au grade de directeur d'hôpital de classe normale**

#### **Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG**

#### **Conditions**

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 852
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

**Quota** : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

---

## **EXERCICE DU MÉTIER**

## CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

### Prérequis

- Etre titulaire du Diplôme d'Etat Infirmier
- Formations complémentaires préconisées : Diplômes universitaires dans le domaine de la circulation extra-corporelle et l'assistance cardio-circulatoire et/ou respiratoire (DU assistance circulatoire, DU circulation extracorporelle, accréditation, European Board of cardiovascular perfusion)

### Spécificité

- Transport médicalisé d'un patient sous assistance circulatoire

### Relations professionnelles

- Chirurgiens, anesthésistes-réanimateur, infirmiers-anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, infirmiers de réanimation et autres professionnels paramédicaux pour la collaboration et la continuité des soins et hémovigilance
- Services bio-médicaux pour l'entretien et le renouvellement du matériel médical
- Pharmaciens et personnels de stérilisation pour le traitement et la gestion des dispositifs médicaux stériles
- Hygiénistes pour l'adaptation des procédures d'hygiène dans le domaine d'activité
- Laboratoires industriels / fournisseurs pour la formation et l'évolution des techniques
- Laboratoires de biologie médicale pour analyse des produits biologiques
- Fournisseurs de produits sanguins labiles pour transfusion
- Personnels de recherche clinique pour les études et recherche dans son domaine d'activités

### Structure

- Etablissement de soins (hôpital, clinique) pratiquant des opérations chirurgicales (cardiologie)
- 

## AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Infirmier(ère) en assistance circulatoire
- Cardio-perfusionniste
- Technicien(ne) de circulation extra-corporelle

## LIENS PROFESSIONNELS

- [Le praticien en CEC ou perfusionniste \(www.infirmiers.com\)](http://www.infirmiers.com)
- [Société française d'assistance circulatoire et de circulation extra-corporelle](#)
- [Syndicat National des Perfusionnistes](#)

# MOBILITÉ

## PASSERELLES

### Passerelles dans la FPH

- [Infirmier\(ère\) de bloc opératoire \(IBODE\)](#)
- [Infirmier\(ère\) anesthésiste \(IADE\)](#)
- [Encadrant\(e\) d'unité de soins et d'activités paramédicales, médicotechniques et de rééducation](#)
- [Formateur\(trice\) des professionnels de santé](#)